



Notes pour une allocution du président de la FCFA, Jean Johnson

**Au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration des
Communes**

Ottawa, 10 avril 2019

Seule la version prononcée fait foi

Monsieur le président, Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Je tiens à vous remercier d'avoir invité la FCFA à témoigner devant vous aujourd'hui.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada existe depuis 1975. Elle est la porte-parole nationale des collectivités de langue française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires. Au total, il s'agit de 2,7 millions de personnes qui ont choisi le français, que ce soit leur langue maternelle ou non.

Les communautés francophones et acadiennes sont présentes dans toutes les régions du pays et elles sont de plus en plus diversifiées. Par exemple, 29 % de la population francophone de la Colombie-Britannique et 26 % de celle de l'Alberta provient de l'immigration. Plus de 50 % des jeunes francophones de moins de 18 ans dans la région de Toronto sont de minorités visibles.

L'immigration est étroitement liée à l'avenir des communautés francophones et acadiennes. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* inclut d'ailleurs parmi ses objectifs le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, le gouvernement fédéral s'est donné des cibles précises en matière d'immigration francophone. Entre autres, pour 2018, 4 % des immigrants et immigrantes de la catégorie économique devaient être des francophones qui s'installent dans nos communautés.

Cette cible n'a pas été atteinte. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada informait la FCFA, la semaine dernière, que le pourcentage d'immigrants et d'immigrantes francophones recrutés pour l'année 2018 se situe à peine à 1,8 %. Malheureusement, c'est un manquement qui se produit à chaque année.

Pourtant, nos communautés sont actives depuis deux décennies pour développer le recrutement, l'accueil, l'inclusion et la rétention des immigrants et des immigrantes de langue française. Mais les outils qu'utilise le gouvernement pour nous appuyer dans cet effort ne sont pas adéquats.

C'est là que se situe le lien avec l'étude que fait présentement votre comité. La FCFA elle-même n'est pas ici aujourd'hui comme service d'établissement. Nous sommes ici pour parler de l'importance des services d'établissement en français pour nos communautés et pour les immigrants et immigrantes qui choisissent de s'y installer.

Offrir des services d'établissement en milieu minoritaire francophone, ce n'est pas du tout la même chose qu'offrir des services d'établissement en milieu majoritaire anglophone. L'approche est complètement différente. Elle vise à orienter l'immigrant ou l'immigrante spécifiquement vers les ressources francophones dans la communauté. Elle vise à assurer la rétention de l'immigrant et de l'immigrante en misant sur la création de

liens avec la communauté francophone. Et surtout, cette approche reflète les réalités de la communauté francophone et comment celle-ci est organisée, de l'école au centre de santé francophone aux services d'emploi en français.

Les organismes de langue anglaise, voire même les organismes bilingues, ne peuvent faire ce travail d'offre de services d'établissement alignés de près sur les réalités de la communauté francophone. Très souvent, ils n'orientent même pas les immigrants et immigrantes de langue française vers les ressources francophones. C'est ce qui est arrivé pendant très longtemps à l'aéroport Pearson. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a d'ailleurs apporté une solution à ce problème spécifique en désignant le Centre francophone de Toronto comme agence chargé d'offrir des services d'orientation aux immigrants et immigrantes d'expression française qui transitent par Pearson.

C'est le genre de mesure spécifique dont nous avons besoin pour développer et renforcer les services d'établissement créés par les communautés francophones, pour les communautés francophones, au bénéfice des immigrants et immigrantes d'expression française.

Parce que nos communautés sont pleinement conscientes que lorsqu'elles accueillent un immigrant ou une immigrante, elles accueillent un individu ou une famille qui a choisi de vivre le plus grand déracinement qu'il soit possible de vivre. Le bien-être des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes qui choisissent nos communautés est toujours au centre de nos préoccupations.

Nous recommandons à votre comité d'inclure les mesures suivantes dans son rapport au gouvernement.

D'abord, il faut des appels d'offres spécifiques aux services d'établissement francophones. Cela fera en sorte que nos fournisseurs de services n'aient pas à faire compétition à des fournisseurs de services de la majorité qui ont souvent plus de ressources, mais presque aucune connaissance des réalités de la minorité.

Ensuite, comme je viens de le souligner, les organismes francophones en mesure de fournir des services d'établissement en français sont souvent de petits organismes avec moins de ressources. Nous recommandons donc que le gouvernement mette une priorité sur le renforcement des capacités de ces organismes.

Troisièmement, IRCC identifie six types de services d'établissement offerts aux immigrants et aux immigrantes. En milieu francophone minoritaire, il en faut un septième : un service qui permet à l'immigrant ou à l'immigrante de créer des liens durables avec la communauté d'accueil. Des liens qui lui permettent de développer un sentiment d'appartenance à cette communauté, d'y vivre en français et, de cette manière, de contribuer à l'épanouissement de la francophonie.

Quatrièmement, il faut que les travailleurs et travailleuses temporaires, comme les étudiantes et étudiants internationaux, puissent bénéficier eux aussi de services d'établissement.

Cinquièmement, je recommande que votre comité fasse ressortir dans son rapport l'importance, en matière de services d'établissement, d'une lentille francophone tenant compte des réalités de la minorité linguistique.

Enfin, bien que cela ne fasse pas partie de l'étude de votre comité, je tiens à mentionner que le gouvernement est engagé dans un exercice de modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. La FCFA a présenté le mois dernier une proposition de projet de loi complète à cet égard. Cette proposition inclut une obligation pour le gouvernement d'adopter des politiques d'immigration favorables à la dualité linguistique. Parce qu'en ce moment, elles ne le sont pas.

Je vous remercie.